30e Année. — N°. 43 — Jeudi 27 octobre 1881.

MESSAGER DE TAHITI

Journal officiel des Établissements français de l'Océanie

PARAISSANT TOUS LES JEUDIS A 3 HEURES DU SOIR

Matahiti 30. — N° 43. **TE VEA NO TAHITI** Mahana maha 27 atopa 1881.

PRIX DE L'ABONNEMENT *(payable d'avance)* :
Un an ..... 16 fr.
Six mois ..... 10 »
Trois mois ..... 6 »
Un numéro : 50 centimes.

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser
IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES *(en comptant)* :
Les 20 premières lignes ..... 20 c. la ligne.
Au-dessus de 20 lignes ..... 25 id.
Les annonces remarquées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE. — Décision composant à nouveau les conseils de guerre de la colonie. — Mutation. — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Distribution des prix aux apprentis. — La démoralisation dans les plantations. — Les travaux du canal de Panama. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Annonces. — Observations météorologiques.
PARTIE LITTÉRAIRE. — Philippe Messares ou le dévouement d'un fils *(suite)*.

PARTIE OFFICIELLE

Le Capitaine de vaisseau, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie,

Vu le décret du 21 juin 1858 portant règlement d'administration publique pour l'application aux colonies du code de justice militaire pour l'armée de mer ;

Vu le décret du 5 mars 1864 portant modification de l'organisation des conseils de guerre pour l'Océanie, et divisant la juridiction maritime entre Tahiti et la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la dépêche ministérielle du 24 octobre 1872 ;

Vu la décision locale du 29 janvier 1881 réglant la composition de deux conseils de guerre permanents dans la colonie ;

Attendu que le départ de la plupart des officiers membres desdits conseils nécessite un remaniement de leur composition,

DÉCIDE :

ART. 1er. La décision locale en date du 29 janvier 1881 est rapportée.

ART. 2. Les conseils de guerre permanents institués par le décret du 21 juin 1858 sus visé sont composés ainsi qu'il suit :

Conseil de révision.

Les recours en révision contre les jugements des conseils de guerre permanents des Établissements français de l'Océanie seront portés devant le conseil de révision de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article III du décret du 5 mars 1864, à moins qu'un conseil de révision puisse être constitué par suite de la présence d'un officier supérieur dans la colonie.

Premier Conseil de guerre permanent.

MM. PIZON, capitaine d'infanterie de marine, commandant d'armes, *président* ;
MALLIÉ, capitaine d'artillerie,
DE CHAMPEIX, lieutenant de vaisseau,
LAROCHE, lieutenant de gendarmerie,
DUFOUR, lieutenant d'infanterie de marine,
BALARD, adjudant d'infanterie de marine,
ULVOIS, second maître canonnier (*Beaumanoir*),
juges ;
DE LESTRAC, sous-commissaire de la marine, *commissaire du Gouvernement* ;
MONTEIL, lieutenant d'infanterie de marine, officier d'ordonnance, *rapporteur* ;
RÉMY, sergent d'infanterie, *greffier*.

Deuxième Conseil de guerre permanent.

MM. DETTLING, capitaine d'artillerie, *président* ;
DE JONQUIÈRES, lieutenant de vaisseau,
VOIRIN, enseigne de vaisseau,
THOMET, enseigne de vaisseau,
CHANTEAUME, lieutenant en premier d'artillerie,
OLMI, premier maître de manœuvre (*Aorai*),
juges ;
RENEAULT, deuxième maître de timonerie (*Orohena*),
FONTAINE, aide-commissaire, *commissaire du Gouvernement* ;
DECOEUR, lieutenant d'artillerie, *rapporteur* ;
PERROT, sergent-major d'infanterie, *greffier*.

ART. 3. La présente décision sera déposée aux greffes desdits tribunaux, communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 11 octobre 1881.

F. DES ESSARTS.

Par décision du Gouverneur en date du 24 octobre 1881, le 2e maître de timonerie Reneault cesse de remplir les fonctions de juge au 2e conseil de guerre permanent ; il est remplacé par le 2e maître de timonerie Richard, embarqué à bord du *Guichen*.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Subsistances.

Le public est prévenu que le samedi 5 novembre 1881, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à l'adjudication, sur soumissions cachetées, dans le cabinet de l'Ordonnateur, de la fourniture du bois à brûler nécessaire pendant les années 1882 et 1883 aux divers services de la colonie et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage à Tahiti. Les soumissions devront être sous pli cacheté, portant en suscription : « Fourniture du bois à brûler. »

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au bureau du commissaire aux subsistances, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés. 2—1

Service des Approvisionnements.

Le public est prévenu que le samedi 5 novembre, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans le cabinet de l'Ordonnateur à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de charbon d'Australie nécessaire au service de la flotte.

La fourniture comprend 1,000 tonneaux et est divisée en deux lots, ainsi qu'il suit :

1° 500,000 kilogrammes charbon de Bully, d'Australie ;

2° 500,000 kilogrammes charbon de Newcastle, d'Australie.

Les offres devront être distinctes pour chacun des lots, et les soumissions devront être contenues sous enveloppes fermées portant l'une des suscriptions ci-après :

Fourniture de 500 tonneaux charbon de Newcastle, d'Australie.

Ou :

Fourniture de 500 tonneaux charbon de Bully, d'Australie.

Le cahier des charges relatives à cette fourniture est déposé au bureau du commissaire aux approvisionnements, où il pourra en être pris connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés. 2—1

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Comité central d'agriculture.

Sur la proposition du Comité central d'agriculture, l'administration a l'honneur de porter à la connaissance des cultivateurs européens qu'une somme de cinq mille francs sera répartie à titre d'encouragement à ceux d'entre eux dont la situation paraîtrait

Archives PF-Messager-27/10/1881

digne d'intérêt et auxquels ces encouragements seraient le plus indispensable.

Les demandes devront être adressées à M. le président du Comité central d'agriculture d'ici au 1er décembre prochain. Autant que possible, celles formulées par des personnes demeurant dans l'étendue des circonscriptions de Taravao et de Moorea devront être apostillées par les sous-comités de la presqu'île et de Papetoai.

Ponts et Chaussées.

Le lundi 7 novembre, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé dans le cabinet de l'Ordonnateur à l'adjudication, sur soumissions cachetées, de la fourniture de cinquante brouettes pour le service des ponts et chaussées.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau des ponts et chaussées.

Demandes de naturalisation.

Le sieur Alfred-James Adams, né dans les anciens États du Protectorat; les sieurs John Gottsche, Charles-Joseph Stevens, Timoteo a Manueono, Teariki a Mana, Maurai a Terooatea, Faateni a Mataihau, Piripo a Puruara, Tehopu a Januario, Tavara a Haupoko, Temanu a Hanga, Anakena a Arotea, Romepo a Potea, Otonui a Oniuhi, Vane a Mauri, domiciliés dans lesdits États depuis plus d'une année, ont formulé la demande d'être admis par la naturalisation à jouir des droits de citoyen français.

Conformément aux prescriptions de l'article 4 de la loi du 30 décembre 1880, une enquête est ouverte sur la moralité de ces étrangers.

Les demandes et les pièces à l'appui, ainsi qu'un registre, seront tenus pendant *un mois*, au 1er bureau de la Direction de l'Intérieur, à la disposition des personnes qui auraient des observations à présenter.

Ferme du commerce de l'opium.

Le public est informé que l'adjudication pour la ferme du commerce de l'opium dans les Établissements français de l'Océanie pendant l'année 1882 aura lieu à Papeete le jeudi 3 novembre 1881, à 2 heures de l'après-midi, dans le cabinet du Directeur de l'Intérieur.

Le cahier des charges est déposé au bureau des contributions, où chacun pourra en prendre connaissance de 8 h. à 10 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir, à partir du samedi 22 du courant. 2-2

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 27 octobre 1881.

Dimanche prochain 30 octobre, à 3 heures du soir, aura lieu au palais de l'Industrie la distribution publique des prix aux apprentis, en présence du Capitaine de vaisseau Gouverneur des Établissements français de l'Océanie.

La démocratie dans les plantations.

Depuis la fin de la guerre de sécession, qui a si profondément modifié les moyens de production agricole en Louisiane, il est question de l'établissement d'usines centrales destinées à activer la plantation de la canne sucre, en offrant aux petits propriétaires les moyens de tirer bon parti de leur récolte.

M. Théophile Harang s'occupe de l'organisation d'une société coopérative dans le but de réaliser cette pensée féconde en résultats considérables.

Le projet de M. Harang a pour base l'association du capital et du travail. Ces deux forces réunies doivent assurer la réussite du projet en question.

Les Etats-Unis, dit M. Harang, achètent tous les ans pour cent millions de dollars de sucre à l'étranger, tandis que, en organisant la culture de la canne à sucre en Louisiane et dans les États voisins, il serait facile de produire cet excédant demandé à l'étranger.

Pour atteindre ce résultat, que faut-il? Des bras et des capitaux. Avec ces capitaux, on créerait des usines centrales, et la bagasse qui aujourd'hui est sans utilité pourrait être convertie en papier. La présence de ces usines donnerait une impulsion décisive à la culture de la canne. La certitude d'un marché toujours ouvert transformerait nos terres incultes en plantations productives.

M. Harang donne des détails sur l'organisation de la société dont il est le président. A ses yeux, cette organisation donne sécurité complète aux capitalistes disposés à venir en aide à ce projet.

Les travailleurs entrant dans l'association deviendraient, par le fait même de leur admission, actionnaires.

L'association leur donnerait, dès le début, les moyens de vivre et de se loger, et chacun d'eux serait rémunéré selon son mérite.

M. Harang n'a pas de doute sur le succès de son entreprise, fondée sur la coopération. Il espère même recueillir les capitaux nécessaires à sa mise en opération. *(Abeille.)*

Les travaux du Canal de Panama.

Le 8 juillet a eu lieu sur le parcours du canal projeté de Panama une excursion intéressante à laquelle ont pris part un grand nombre de personnes éminentes de Colon et de Panama.

A sept heures du matin, les invités de Panama sont partis sur un train spécial et sont arrivés à la Culebra à 8 heures, tandis que les invités de Colon n'ont atteint le lieu du rendez-vous qu'à 8 heures et demie. Le but de l'excursion était de visiter les sondages du Culebra et de constater l'état des travaux sur ce point. Les excursionnistes se sont rendus immédiatement aux puits Couvreux-Hersent et Ferdinand de Lesseps, où ils ont vu fonctionner les appareils de forage à vapeur. Tous les visiteurs ont été frappés de la rapidité avec laquelle s'exécutent les travaux, favorisés sur ce point par la constitution géologique du sol.

Après cette visite, les invités ont pris part à une collation servie sous un grand pavillon élégamment décoré des drapeaux français et colombiens et entouré de beaux ombrages. Divers toasts ont été portés: à M. de Lesseps et à ses représentants sur l'isthme, MM. Reclus et Blanchet; à la France; au Président de la Colombie, M. Correoso y Cervera; au Président Garfield; à la France et à la Colombie, etc. Des discours ont été prononcés, exprimant les meilleurs souhaits pour le succès de l'entreprise.

Chacun des convives a reçu une note imprimée sur laquelle étaient détaillés les principaux travaux exécutés jusqu'ici. Il en résulte que dans le cours de l'année dernière il a été pratiqué dans l'axe probable du canal, de Chagres à Gamboa, une vingtaine de sondages pour connaître la nature des terrains à excaver. Les études ont été reprises au commencement de cette année; 2 nouveaux puits ont été pratiqués à Panama et 9 autres entre Gatun et la mer, où à l'aide d'appareils perfectionnés la sonde a été descendue à 60 et même à 100 mètres de profondeur. Dans certains endroits la sonde a rencontré la roche dure à une petite profondeur; mais dans la plupart elle n'a trouvé que des argiles ou des formations friables, n'offrant qu'une faible résistance. Le puits Blanchet a atteint une profondeur de 50 mètres; le puits Couvreux et Hersent, 17 mètres; le puits Reclus, 40 mètres; le puits Sosa, 30 mètres, etc. Dans tous ces forages, la sonde n'a eu à traverser que des couches de moyenne densité. Nulle part n'ont été rencontrées des difficultés qui ne puissent être facilement surmontées. *(Courrier de S. Fr.)*

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 18 au 25 octobre 1881.

NAVIRES ENTRÉS.

18 *octobre* — Goël. allemande *Atalanta,* de 47 ton., cap. Engelke, ven. de Raiatea; Société commerciale de l'Océanie armateur; Factorerie de Raiatea chargeur: 25 balles coton égrené, 14,000 kilos coton en graines, 8 cochons sur pied, 140 kilos ignames, 1 chèvre, 2 volailles, 5 sacs bouchons. Société commerciale de l'Océanie consignataire.

21 *octobre* — Goël. française *Mercedès*, de 12 ton., patron Temahuta, ven. des Tuamotu; Johnston et fils armateurs; Mapuhi chargeur: 1,340 kilos nacre, Johnston et fils consignataires; — Dodun de Kéroman chargeur et consignataire: 131 kilos nacre.

21 *octobre* — Goël. anglaise *Sibyl,* de 15[illegible] ton., cap. Sinclair, ven. des îles sous le vent; Nathan et Cie armateurs; Thompson chargeur et consignataire: 2 caisses morue, 2 caisses moutarde, 2 caisses huile d'olive, 1 caisse extrait de savon, 3 caisses allumettes, 1 caisse parfumerie, 1 caisse fromage, 6 chaises, 10[illegible] caisses conserves de bœuf, 1 caisse huile parfumée, 2 barriques saucisses, 30 caisses savon, 2 caisses bleu, 2 caisses machines à laver, 1 caisse paletots, 2 caisses tricots, 2 caisses indienne, 1 caisse cigares, 1 caisse souliers, 3 caisses calicot, 1 caisse jouets d'enfants, 3 caisses bière, 2 caisses bitter, 2 caisses cognac, 5 caisses champagne, 15 caisses sardines, 1/4-barrique vin d'Oporto, 1/4-barrique vin de Sherry, 5 caisses schnaps, 12 caisses tabac, 3 barils beurre, 3 caisses porter, 23 caisses farine, 16 caisses biscuit, 10 sacs riz, 9[illegible] caisses vin rouge, 5 caisses draperie, 6 sacs coton en graines, 6 sacs coton de soie, 2 sacs fungus, 14 sacs café, 32 sacs nacre, 6,700 kilos coprah.

NAVIRES SORTIS.

20 *octobre* — Goël. allemande *Atalanta*, de 47 ton., cap. Engelke, all. à Raiatea; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur: 3 caisses saindoux, 2 caisses lait, 4 caisses sucre, 30 touques biscuit; 1 balle coutil, 7 ballots calicot.

Archives PF-Messager-27/10/1881

1 caisse toile écrue, 10 touques huile de lin, 12 caisses kummell, 5 caisses bière, 20 nattes riz, 82/4-sacs farine, 20 caisses savon, 3 ballots indienne, 3 caisses cognac, 40 dames-jeannes rhum, 12 dames-jeannes vides, 3/2-barils lard salé, 1 caisse fruits de table, 4 caisses viandes Chicago, 2 caisses thé, 1 caisse houes, 20 caisses huile de schiste, 2/2-stères bois de construction, 10,000 bardeaux, 1,057 kilos cassonade, 103 kilos arrowroot, 1 pot en fer, 1 fiole acide nitrique, 1 caisse mercerie, 1 boîte registres, Factorerie de Raiatea consignataire; — Turner et Chapman chargeurs: 15 barils farine, Higgins consignataire.

22 *octobre* — Goël. française ***Island-Belle***, de 44 ton., cap. Hoffmann, all. aux Tuamotu; Société commerciale de l'Océanie armateur et chargeur: 1 balle coutil, 1 caisse mercerie, 3 balles indienne, 1 caisse conserves alimentaires, 1 caisse pareu, 1 caisse ligne de pêche, 1 boîte essence, 12 glaces, 4 caisses faïence et verrerie, 1 paquet poêles à frire, 50 kilos café, 1 caisse papeterie, 25 nattes riz, 25 touques biscuit, 2 caisses bœuf, 4 caisses saumon, 2 caisses sardines, 20 dames-jeannes vides, 2 caisses viandes de Californie, 6 mouchoirs, 3 pièces ruban, 1 caisse liqueurs, 13 mètres cubes bois de construction, 258 litres rhum, 2 espars, 1 caisse pommes de terre, 1 caisse oignons, 293 kilos cassonade, 10 barriques vin, 10 caisses kummell, 3 touques huile de lin, 10 caisses peinture, 4 caisses huile de schiste, 6 caisses et 1 baril clous, 203 litres mélasse, 2 machines à coudre, 5 caisses old tom, 4 caisses sherry cordial, 1 balle sacs vides, 2 sacs fayols, 1 caisse broderies, L. Vincent consignataire; — la Mission chargeur et consignataire: 1 barrique vin rouge, 1 baril sucre, 1 sac café, 1 caisse huile d'olive, 2/2-sacs farine, 1 panier pia, 1 balustrade.

22 *octobre* — Goel. française *Ella*, de 64 ton., cap. Wohler, all. aux Tuamotu; Johnston et fils armateurs et chargeurs: 11 pièces mousseline, 10 pièces indienne, 9 douzaines chemises, 5/2-douzaines pantalons, 2 pièces foulards, 2 douzaines chapeaux de Panama, 1 douzaine bonnets, 1 casque, 13 livres, 2 douzaines lanternes, 5 douzaines flacons eau de lavande, 6 caisses sucre blanc, 1 douzaine flacons Euos fruit salt, 3 bouteilles salsepareille, 3 douzaines paquets thé de Hambourg, 4 douzaines mèches de lampes, 11 douzaines bols, 9 kilos ligne de pêche, 1 caisse poudre, 18 pots peinture, 1 douzaine plum-pudding, 1 douzaine moutarde, 12 boîtes et 50 touques biscuit, 6 boîtes jambons, 1 caisse sardines, 6 caisses viandes, 1 caisse beurre, 1 caisse lait, 9 caisses cognac, 1 caisse tomates, 6 caisses vermouth, 10 caisses genièvre, 5 caisses bière, 1 dame-jeanne et 2 barriques vin rouge, 17 dames-jeannes vides, 5/2-barils bœuf, 2 barils clous, 10 oreillers, 1 colis filin, 1 malle de Chine, 112 paquets bambou, 1 tombereau, 1 théière, 4 kilos clous galvanisés, 3 paletots, 1 douzaine peignes, 1/2-douzaine rasoirs, 50 nattes riz, 38 douzaines pots en fer-blanc, 1 bascule, 1 baril mélasse, 518 kilos cassonade, 1 caisse oignons, 10 caisses saumon, 260/4-sacs farine, 5/2-barils lard salé, 1 embarcation, 7 mètres cubes bois de construction, 10,000 bardeaux, Mapuhi consignataire.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 19 *au mardi* 25 *octobre inclus* 1881.

NAVIRE DE GUERRE SORTI.

25 *octobre*. Goel locale *Orohena*, 20 h. d'équipage, commandée par M. Bérard, lieutenant de vaisseau, all. à Fakarava; 2 passag., M. de Kéroman, résident des Tuamotu, et 1 indigène.

NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

19 *octobre*. Goel anglaise *Sibyl*, de 180 ton., cap. Sinclair, ven. de Manahiki en 16 jours; 1 passag., M. Thompson, anglais.
21 *octobre*. Goel. française *Mercedès*, de 11 ton., cap. Temahuta, ven. de Takaroa en 2 jours; 5 passag., M. de Kéroman, résident des Tuamotu, 1 gendarme et 3 indigènes.

NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

20 *octobre*. Trois-mâts-barque américain *Julia*, de 799 ton., cap. S. L. Lord, all. à Liverpool.
20 *octobre*. Goel. allemande *Atalanta*, de 47 ton., cap. Engelke, all. à Raiatea; 2 passag., Mme Lorenz, anglaise, et 1 indigène.
22 *octobre*. Goel. française *Island Belle*, de 44 ton., cap. Hoffmann, all. à Anaa; 5 passag., M. Vincent, anglais, 1 missionnaire et 3 indigènes.
24 *octobre*. Goel. française *Ella*, de 64 ton., cap. Wohler, all. à Takaroa; 5 passag., M. Flohr, son fils et 3 indigènes.

BATIMENTS SUR RADE

DE GUERRE.

9 *mai*. Goel. de la station locale *Taravao*, commandée par M. Berchon des Essards, lieutenant de vaisseau.
22 *septembre*. Aviso français *Hussard*, 113 h. d'équipage, commandé par M. Parizot, capitaine de frégate.
16 *octobre*. Aviso à vapeur français *Guichen*, 98 h. d'équipage, commandé par M. de Gironde, lieutenant de vaisseau.

DE COMMERCE.

11 *juillet*. Brig allemand *Lolling*, de 347 ton., cap. Hilfers.
1er *août*. Côtre français *Ariana*, de 7 ton., patron Heiau.
3 *août*. Côtre français *Fariipiti*, de 17 ton., cap. —
11 *septembre*. Goel. française *Tera*, de 49 ton., cap. Kemp.
16 *septembre*. Côtre français *Anetiohia*, de ... ton., cap. ...
20 *septembre*. Côtre français *Revareva*, de 11 ton., cap. Le Guen.
3 *octobre*. Trois-mâts-barque français *Buffon*, de 709 ton., cap. Blondet.
10 *octobre*. Brig allemand *Romeo*, de 299 ton., cap. Behrens.
12 *octobre*. Goel. française *Française*, de 84 ton., cap. Lereec.
19 *octobre*. Goel. anglaise *Sibyl*, de 180 ton., cap. Sinclair.
21 *octobre*. Goel. française *Mercedès*, de 11 ton., cap. Temahuta.

ANNONCES

Les membres de la société LA FRATERNELLE sont invités à se réunir en *comité général* le samedi 5 novembre prochain, à 7 h. 1/2 du soir, au Temple Maçonnique (rue des Beaux-Arts).

252-2-1 *Le Secrétaire*, VIAQUE.

TABAC CAPORAL PÉRIQUE. — Gros et détail.

247-tf-2 Chez S. DROLLET.

Agence de la maison MARIE BRIZARD ET ROGER.

PRIX DE VENTE DES MARCHANDISES ARRIVÉES PAR ROMÉO :

Liqueurs superfines assorties, la caisse de 12 bouteilles .... 60 fr.
Anisette double, crême de cacao à la vanille, marasquin superfin, la caisse de 12 bouteilles 65
Curaçao superfin, la caisse de 12 cruchons-litres 75
Bitter, la caisse de 12 litres 50
Cognac fine-champagne, la caisse de 12 litres 75

246-2-2 S. DROLLET.

MARCHANDISES FRANÇAISES attendues par prochain courrier :

Parfumerie superfine	Mercerie
Savons laitue	Pantalons et vestons drap bleu
Huile extra fine	d° drap noir
Eau de Cologne	d° casimir nouveauté
d° dentifrice de Botot	Bonneterie
d° de toilette à l'opoponax	Grand assortiment de foulards
d° de lavande	Mouchoirs
d° de fleurs d'oranger	Couvre-lits guipure
Vinaigre à la violette	Peignes pour dames
d° de J.-V. Bully	Boutons nacre
d° de Botot	Crêpe noir
Essences concentrées	Chemises blanches et de couleur
Bouquet de la Reine Pomare	Grand assortiment de couteaux
Poudre de savon	Papeterie et registres
d° dentifrice de Botot	Cirage et vernis pour harnais
d° de riz	Toile cirée pour table
Pommade extra fine	Broderie de toutes dimensions.
Chaussures en tous genres	

248-2-2 S. DROLLET.

Nouvellement arrivé par BUFFON et ROMÉO chez V.-L. RAOULX :

Vin en barriques Montferrand, Bonnes-Côtes et Château-Bellevue;

Champagne Carte-Blanche, Ay mousseux rose et Sillery mousseux;

Cognac Martineau, Nuvalf, Lemain et René en fûts et caisses;

Liqueurs fines assorties, sirops d°, chartreuse, curaçao, menthe glaciale, cassis de Dijon, vermouth et absinthe;

Pâtés, andouillettes, cervelas, rillettes, lamproies, ceps à l'huile, champignons, escargots, moules, petits-pois fins, haricots verts et haricots flageolets, truffes, olives, anchois, beurre en boîtes, sardines en 1/2 et 1/4 boîtes, huile d'olive en litres et bouteilles, conserves de toutes sortes d'Australie et Californie;

Grand assortiment de chemises blanches et de couleur, tricots, parapluies, parasols, chapeaux et chaussures de toutes sortes;

Filin, ralingue, toile, peinture, pointes de Paris, etc., etc., etc. 249-4-2

La femme Tearere a Roometua a Uraurara, demeurant à Pare, demande à faire inscrire au nom de son fils Roometua-Charles Lamotte la terre Aaramea et la vallée à fei Papahora, sises dans le district de Mahina et enregistrées au nom de son grand-oncle Teiva a Roometua, décédé.

253

Te hinaaro nei te vahine ra o Tearere a Roometua a Uraurara, e tia i Pare, e e tomite i te ioa o to'na tamaiti ia Roometua Tehare a Ramote i nia i te fenua ra ia Aaramea e te peho fei ra o Papahora, e vai i te mataeinaa ra i Mahina, e tomite hia i te ioa o to'na tupuna tane ia Teiva a Roometua, i pohe aenei.

L'indigène Ariituteamahine a Arato et la femme Teriieura a Tuatau, demeurant dans le district d'Afareaitu, demandent à faire inscrire en leur nom les terres Tehimoo et Motuuriri, sises dans le sous-district de Maatea, district d'Afareaitu (Moorea).

251

'Te ani nei te taata ra o Ariituteamahine a Arato e te vahine ra o Teriieura a Tuatau, e tia i te mataeinaa ra i Afareaitu, e e tomite i to raua ioa i nia i na fenua ra ia Tehimoo e o Motuuriri, e vai i te mataeinaa iti ra i Maatea, i te mataeinaa ra i Afareaitu (Moorea).

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 20 au 26 octobre 1881.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				PLUIE	VENTS DOMINANTS
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	1 heure du soir	Moyenne	Moyenne de la journée	dans les 24 heures	
20 oct..	76.30	00.10	23.0	28.0	25.0	25.0	»	E
21.....	76.12	00.05	22.6	28.2	25.4	25.2	»	N O
22	76.40	00.05	23.2	27.6	25.4	25.2	»	O
23.....	76.01	00.05	23.0	28.2	25.6	26.0	»	E
24.....	76.10	00.10	24.2	28.5	26.3	26.2	»	N E
25.....	76.50	00.00	24.2	28.1	26.1	25.2	»	N E
26.....	76.31	00.05	23.0	28.0	25.0	25.0	»	N E

Archives PF-Messager-27/10/1881

PARTIE LITTÉRAIRE

PHILIPPE MESSAROS

OU LE DÉVOUEMENT D'UN FILS.

Une famille grecque.

(Suite. — Voir le précédent numéro.)

III.

LE FILS DU PACHA.

L'homme qui avait reçu dans ses bras le petit Philippe quand le vendeur d'esclaves l'avait lancé dans la foule, et qui avait pris soin de lui, s'appelait Micaël Santos. Pauvre des biens de ce monde, il ne possédait pour toute richesse qu'une petite maison, dans un quartier reculé de la Canée, où il demeurait seul, car il n'avait ni femme ni enfant. Il gagnait sa vie en donnant des leçons de lecture, d'écriture et de calcul dans quelques maisons turques plus opulentes; mais comme il n'en recevait qu'un très-modique salaire, il vivait dans une grande économie, voisine de la gêne, et ce n'était pas une mince charge pour lui que celle qu'il s'imposait en adoptant le petit Philippe. En fidèle chrétien qu'il était, il s'en remettait à Dieu de tous les soucis du lendemain, et cédait avec joie aux inspirations de son cœur en exerçant la miséricorde envers le pauvre petit abandonné. Amené providentiellement ce jour-là sur le marché aux esclaves, il avait été témoin des cruels traitements infligés aux parents de Philippe, et pour la première fois de sa vie, il aurait voulu être riche, afin de racheter et de rendre à la liberté cette malheureuse famille. Tant de souffrances l'avaient vivement ému; et quand le petit Philippe fut lancé comme une balle à travers les airs, il tendit instinctivement les mains, le reçut dans ses bras, et le pressant contre son cœur, il lui dit d'une voix caressante: « Calme-toi, cher enfant; Dieu m'a conduit ici aujourd'hui pour te protéger et pour te recueillir. Je te servirai de père, je partagerai mon pain avec toi. Je t'aime déjà comme mon fils! »

Il consola l'enfant par ces douces paroles et l'emporta dans sa demeure. Là, le laissant sous la garde d'une voisine, il revint en hâte au marché pour s'informer des parents de Philippe. Messaros et sa femme venaient de partir, et ce ne fut pas sans peine que Micaël se mit sur leur trace. Il eut la joie d'arriver à temps pour adresser à la pauvre mère quelques paroles d'espérance et de consolation. Il ne manqua pas de se renseigner au sujet de leur nouveau maître, et apprit de l'un des assistants qu'il s'appelait Mustapha Kodosi et qu'il était marchand à Bagdad. Muni de ce précieux renseignement qu'il avait pris en vue de son cher pupille, il rentra chez lui tout triste encore du malheur de ces pauvres parents, et rendit des soins paternels au petit Philippe, qui, calmé, sinon entièrement consolé par ces bonnes caresses, s'endormit bientôt dans les bras de son ami.

— Dors en paix, cher enfant, disait Micaël en le contemplant d'un regard ému; le sommeil endort la douleur, en attendant que Dieu et le temps la fassent disparaître. Pauvre petit! si jeune et déjà si malheureux! que Dieu trempe ton cœur afin qu'il soutienne bravement l'épreuve! Pour moi, je ferai tout pour remplacer ton père.

Alors il porta doucement l'enfant sur sa couche, et, s'asseyant près de lui, penché sur son visage pâle et défait, il pria du fond de son cœur pour le bonheur du pauvre orphelin.

Philippe demeura bien plus longtemps qu'on ne l'eût attendu de son âge sous l'impression de ces dernières scènes du marché aux esclaves. Le bon Micaël ne réussit que difficilement à l'en distraire, et le temps seul apporta quelque adoucissement à sa douleur.

(La suite au prochain numero.)

PHILIPPE MESSAROS

AORE RA TE AURARO O TE HOE TAMAITI.

Te hoe fetii teretia.

(O muri iho. — Ahio i te numero i mua 'e tele.)

III.

TE TAMAITI A TE TAVANA RAHI TURETIA.

Te taata i farii mai i roto i to'na tau rima i taua tamaiti iti ra ia Philipa, a taora hia'i oia e te taata hoo titi na roto i te taata ra, e o tei rave maitai ia'na, o Mitaera Tatota ïa to'na ioa. E taata iti veve oia i te mau faufaa o teienei ao, aita 'tu ta'na e taoa ê ae, maori rà e o te hoe fare iti, i roto i te hoe vahi huru maoro atu i roto i te oire i Canèe; oia 'nae ra te faaea i reira, no te mea aore ana e vahine e aore hoi e tamarii. Tana mââ e roaa mai ai, e haapii haere ïa oia i te taio, i te papai, e i te numera i roto i te vetahi mau fare turetia huru faufaa'e, no te mea rà e faufaa iti haihai roa ta'na e roaa mai no roto i taua ohipa ra, ua amu ïa oia i taua moni ra na roto i te faaherehere maite, o tei huru fatata i te ahoaho; e ere hoi te hopoia haihai ta'na i tuu mai i nia iho ia'na, no te rave raa mai i taua tamaiti iti ra ia Philipa. No to'na rà riro raa ei teretitiano haapao maitai, ua tuu ïa oia ia'na iho i roto i te rima o te Atua, no te mau peapea rii atoa e tupu ïa poipoi ae, e ua faatia noa oia mai te poupou i te mau manao o to'na ra aau i te faatae raa 'tu i te aroha i nia iho i taua tamaiti faarue hia e te aroha ra. No te aratai raa hia mai oia, na roto i te hoe ravea ê noa iho na te Atua, i taua mahana ra i roto i taua matete hoo raa titi ra, ua ite mata ïa oia, i te mau hamani ino raa mauiui i ravehia i nia i na metua o Philipa, e i reira ra oia mai to'na à fanau raa mai, te faahinaaro raa e ei taata faufaa rahi, ia hoona mai e ïa tiamâ hoi ia'na taua fetii aroha rahi ra.

Ua putapù roa hoi to'na aau i te rahi o te mauiui i ite mata hia e ana; e i te taora raa hia mai te tamaiti iti ra o Philipa, mai te hoe pôpô e taora hia na roto i te reva nei, hohora manao noa 'tura oia i to'na ra tau rima, e mai te tapiri maite mai ia'na i nia i to'na ra ouma, parau atura oia ia'na, mai te reo marù roa: « E ta'u tamaiti iti here e, atira te tai, ua aratai mai te Atua ia'u ionei ei tauturu ia oe e ei rave maitai ia oe. E riro vau ei metua tane no oe, o ta'u ra maa faraoa iti, o taua 'toa ia te amu. Mai te mea ra e, e tamaiti mau oe na'u i to'u here ia oe i tena na! »

Ua faa nâ oia i taua tamaiti iti ra na roto i taua mau parau rii marù ra, e âmo atura oia ia'na i roto i to'na utuafare. I reira, vaiho atura oia ia'na i roto i te rima o te hoe vahine taata tupu, na'na e haapao, e hoi haapeepee noa 'tura oia i te matete, e ui haere i na metua o Philipa. No te reva noa 'tura o Messaros e ta'na vahine eere hoi mai te rohirohi ore to Mitaera imi haere raa, i tano atu ai oia i nia i to raua ra taiara. Ua oaoa oia te mea i roohia hia e ana ei faaite raa 'tu i taua metua vahine aroha rahi ra i te hoe mau parau e mahanahana'i to'na ra aau, e tupu atoa'i te manao tiaturi. Aita hoi i mairi ia'na i te ui haere i te ioa o to raua ra fatu api, e faaite hia maira oia e te hoe no rotopu i taua mau taata ra e, o Mititapha Tototi tona ioâ e e taata hoo taoa oia i Petetaita. No te roaa raa mai ia'na tei reira maa parau iti haamaramarama raa o tei ravehia mai e ana no ta'na ra tamaiti iti tavai here rahi, hoi atura oia io na iho mai te peapea o to'na aau i te ati o taua na metua aroha rahi ra, e utuutu atura oia mai te metua mau ra te huru, i taua tamaiti iti ra ia Philipa o tei huru rii nâ, eiaha rà te nà roa ino roa, na roto i taua mau parau rii taparuparu ra, e aore i maoro rea i muri mai, varea 'tura i te taoto i roto i te rima o taua hoa no'na ra.

Parau ihora o Mitaera mai te hiaoto o to'na ra aau i te tutonu raa to'na mata i nia iho ia'na: — A taoto mai te hau e ta'u tamaiti iti here; na te varea e faataoto te peapea aau, a tiai atu ai i ta te Atua e ta te tau faaore roa raa. E teienei tamaiti iti aroha rahi e! i te api raa nei à te roohia 'toa raa hia hoi e te ati! Ia faararirari mai te Atua i to aau ia tupu te itoito i roto ia oe i te faa ù raa 'tu i teienei ati! O vau nei râ, na'u ïa e haapao te mau mea 'toa ei mono i to metua tane.

Afai rii maite noa 'tura oia ia'na i nia i to'nâ roi, e parahi atura i pihai iho ia'na, mai te pio i nia iho i to'na mata maheahea, e te peapea, e pure atura oia mai te hohonu roa mai o to'na aau no te maitai o taua rubia iti otare ra.

Aita roa i manao noa hia'e, no to'na ra matahiti e e maoro noa tei reira ra mau manao peapea i roto ia Philipa, no te mau mea ta'na i ite i taua matete hoo raa titi ra. Ua huru hepohepo atoa taua taata maitai ra o Mitaera i te faarearea raa i to'na ra manao, e na te taime anae ra i afai mai i te hoe maa tamahanahana raa rii i to'na ra peapea.

(Ei te Vea i mua nei te vahi no muri iho.)

PAPEETE — IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

Archives PF-Messager-27/10/1881